



Annick GREMY

Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le 22 AVR. 2022

ID : 001-210101796-20220419-202221-DE

Nombre de membres afférants au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	12 avril 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 19 AVRIL 2022  
2022 /21**

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques BONNOT, M. Thierry CHARVET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, M. Paul DURAND, Mme Marie-Claude FILET, Mme Elisabeth GARREAU, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Hervé MANIGAND, Mme Lucienne MATHEY, M. Christian PACCOUD, Mme Annie SANDRIN, Mme Catherine SANJUAN, Mme Irène PALLOT

Excusé(e)s : Mme Fabienne MERLE, M. Frédéric BOUQUET

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

**OBJET : ADHESION FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2022 soit une contribution de 579.90 € ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6557 du Budget Primitif 2022.

*Ainsi fait et délibéré en séance.*

Le Maire,  
Annick GREMY